



AGENTE OU AGENT DE PROBATION OU CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN MILIEU CARCÉRAL

Attachée ou attaché d'administration

Processus de qualification – Recrutement : 11100RS00950003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fonction publique du Québec est à la recherche de candidates et de candidats en vue de pourvoir à des emplois réguliers ou occasionnels d'agente ou d'agent de probation ou de conseillère ou de conseiller en milieu carcéral au [ministère de la Sécurité publique](#) (MSP) dans toutes les régions administratives du Québec.

Que vous soyez finissant ou que vous ayez de l'expérience, inscrivez-vous à cet appel de candidatures.

Certains de ces emplois peuvent nécessiter de l'expérience ou de la scolarité additionnelle à celle qui est exigée aux conditions d'admission.

Attributions :

La personne titulaire de l'emploi d'agente ou d'agent de probation ou de conseillère ou de conseiller en milieu carcéral contribuera à la protection de la société et à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes dans le respect de leurs droits fondamentaux, en vertu du mandat légal qui lui est confié.

En tant qu'**agente ou agent de probation**, elle sera notamment appelée à :

- exercer, dans le cadre des politiques et pratiques des Services correctionnels du Québec, diverses activités d'évaluation et d'intervention auprès de la personne contrevenante, tant dans la communauté qu'en établissement de détention;
- fournir l'éclairage requis auprès des tribunaux et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles en rédigeant divers rapports à l'égard de la personne contrevenante;
- procéder à l'évaluation de la personne contrevenante et élaborer son plan d'intervention correctionnel;
- assurer l'accompagnement de la personne contrevenante par des interventions visant sa conscientisation et sa responsabilisation dans son processus de réinsertion sociale ainsi que les activités d'encadrement et de contrôle;
- diriger la personne contrevenante vers les ressources de la communauté et travailler en étroite collaboration avec celles-ci et avec le réseau de la personne.

En tant que **conseillère ou conseiller en milieu carcéral**, elle sera notamment appelée à :

- assurer l'élaboration et l'implantation de programmes et de services de soutien à la réinsertion sociale;
- encourager la personne contrevenante à prendre conscience de son comportement et à amorcer un cheminement visant sa responsabilisation;
- agir à titre de personne-ressource auprès de cette personne, eu égard à ses problèmes de délinquance;
- soutenir les opérations dans la gestion quotidienne de l'incarcération, notamment en siégeant à divers comités prévus aux instructions (permission de sortir, discipline, révision de classement, etc.);
- soutenir le comité de direction par la gestion de divers dossiers de nature administrative qui lui sont confiés;
- exercer, dans le cadre des politiques et des pratiques des Services correctionnels du Québec, diverses activités d'évaluation et d'intervention auprès de la personne contrevenante.

Pour en savoir plus sur les mandats confiés aux agentes et aux agents de probation et aux conseillères et aux conseillers en milieu carcéral, consultez le [portail Carrières](#).

Salaire : 45 219 \$ à 83 243 \$ (il s'agit de l'échelle en vigueur en date du 2 avril 2019)

La fonction publique du Québec offre une gamme d'avantages qu'il vous serait difficile de trouver ailleurs. Consultez le portail Carrières pour connaître tous ses [avantages distinctifs](#), dont ceux qui permettent la conciliation travail et vie personnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Conditions d'admission :

- Être membre en règle d'un ordre professionnel suivant :
 - Ordre professionnel des criminologues du Québec;
 - Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;
 - Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec;
 - Ordre des psychologues du Québec;
 - Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;
 - Ordre professionnel des sexologues du Québec.

Sont également admissibles :

Les personnes qui sont en mesure de satisfaire aux exigences pour être inscrites au tableau d'un de ces ordres dans un délai maximal d'un an. Toutefois, lors de leur nomination, elles devront être membres de cet ordre professionnel.

Les employés professionnels du ministère de la Sécurité publique déjà inscrits au registre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, permettant d'accomplir l'acte réservé d'évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.

- Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.

La personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou du certificat de sélection du Québec peut être admise au présent processus de qualification. Toutefois, elle devra posséder le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne au moment de sa nomination.

- Il faut également posséder une connaissance du français appropriée aux fonctions.

Autre exigence de l'emploi :

- Au moment de l'embauche, les personnes devront satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité pour l'exercice de l'emploi.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription : Du 18 mars au 1^{er} avril 2019

Il pourrait y avoir plusieurs séances d'examens pour ce processus de qualification. Ainsi, les personnes admises pourraient être évaluées, en sous-groupes, selon l'ordre d'inscription.

Accéder au formulaire d'inscription :

L'inscription à ce processus de qualification doit s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne.

Si vous **êtes une employée ou un employé de la fonction publique du Québec**, consultez cet appel de candidatures dans [Emplois en ligne](#) et accédez au formulaire d'inscription en ligne.

Aucun curriculum vitæ ne sera accepté ni aucune candidature soumise par courrier électronique.

Au terme de la période d'inscription, il ne sera plus permis de soumettre une candidature. À ce moment, vous n'aurez donc plus accès au formulaire d'inscription à ce processus de qualification, que vous ayez commencé ou non votre inscription.

Remplir le formulaire d'inscription :

Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.

Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans le formulaire ne pourront plus être modifiés en ligne pour cet appel de candidatures.

Aux fins de la vérification de l'admissibilité, vous devez inscrire toute votre scolarité et toutes vos expériences de travail, y inclus votre emploi actuel.

Pour chaque scolarité, vous devez indiquer le nombre de crédits ou d'unités obtenus, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Pour chaque expérience, vous devez inscrire de façon exhaustive les tâches principales et habituelles ainsi que la date de début et de fin de cette expérience, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Pour être jugées pertinentes, ces tâches doivent avoir un lien direct avec les attributions indiquées ci-dessus.

Lorsque toutes les sections du formulaire d'inscription seront remplies, cliquez sur le bouton « Enregistrer », au bas de la page, pour passer à l'étape 2 – « Profil et intérêts professionnels », afin de répondre aux questions posées et cliquez sur le bouton « Continuer », au bas de la page, pour atteindre l'étape 3 – « Sommaire ». À cette dernière étape, si vous désirez réviser votre formulaire d'inscription ou votre questionnaire, cliquez sur le bouton « Retour » et apportez les modifications appropriées. Sinon, pour confirmer la saisie des informations et pour transmettre votre candidature, cliquez sur le bouton « Soumettre », au bas de la page. Un message confirmant la transmission de votre candidature s'affiche. En tout temps, si vous cliquez sur le bouton « Retour » ou « Fermer » sans avoir au préalable cliqué sur « Enregistrer », les informations saisies ne seront pas sauvegardées.

Pour avoir la certitude que votre formulaire d'inscription a été transmis, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne, dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « Soumis » est inscrite à votre dossier de candidature, cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

Une fois votre inscription terminée, veuillez conserver précieusement votre **identifiant** et **vos mots de passe**, car ceux-ci vous seront demandés ultérieurement lors de votre prochaine connexion à votre dossier de candidature.

Transmettre le document permettant de confirmer votre admission, c'est-à-dire :

- Une copie de votre carte de membre d'un des ordres professionnels suivants :
 - Ordre professionnel des criminologues du Québec;
 - Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;
 - Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec;
 - Ordre des psychologues du Québec;
 - Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;
 - Ordre professionnel des sexologues du Québec.

Le cas échéant, une copie du document délivré par l'ordre professionnel attestant que vous avez entrepris les démarches pour être inscrit au tableau de l'Ordre dans un délai maximal d'un an.

Pour les employés professionnels du ministère de la Sécurité publique déjà inscrits au registre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, inscrire cette information dans le champ « Autre » de la section « Ordre professionnel » du formulaire d'inscription.

Au moment de votre inscription, vous **devez joindre toutes les pièces demandées**.

Pour ce faire, après avoir soumis votre formulaire d'inscription, vous devez retourner dans votre dossier en ligne, dans la section « Ma carrière », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Par la suite, vous devez cliquer sur le bouton « Pièces justificatives » associé à cet appel de candidatures, joindre tous vos documents et appuyer sur le bouton « Soumettre ». Veuillez noter que lorsqu'un seul espace est prévu pour joindre des documents, vous devez les regrouper dans un seul document et joindre celui-ci dans l'espace prévu.

Pour avoir la certitude que les pièces justificatives demandées ont été transmises, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne dans la section « Ma carrière », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « soumis » est inscrite à la section « Pièces justificatives », cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

Participer à la séance d'examen :

Les personnes jugées admissibles sur la base des renseignements contenus dans le formulaire d'inscription seront invitées à participer à une séance d'examen.

Obtenir de l'information :

Pour obtenir de l'information sur le processus de qualification, sur le contenu de cet appel de candidatures ou si vous croyez nécessaire d'apporter des modifications à votre formulaire pendant la période d'inscription, vous pouvez communiquer avec le ministère de la Sécurité publique aux coordonnées suivantes : par téléphone, pour la région de Québec, au **418 528-1053**, ailleurs au Québec, au numéro sans frais **1 855 528-1053**.

Si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle, pour la région de Québec au 418 528-7157 ou ailleurs au Québec, au numéro sans frais 1 866 672-3460.

La fonction publique du Québec applique des mesures d'[accès à l'égalité en emploi](#) à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emploi particulières), des membres des minorités visibles et ethniques, des personnes handicapées, des anglophones et des Autochtones.

**Vous souhaitez mettre votre talent et votre savoir-faire au service du bien public?
Carrieres.gouv.qc.ca, la référence pour les emplois dans la fonction publique.**